

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VII-3 24SGADL0069

**SEANCE DU
11 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 53
Date de convocation : 5 avril 2024
Date d'affichage : 15 avril 2024

OBJET : Travaux d'entretien des voiries et aménagement de proximité de la CUCM - Lot 1 secteur Nord - Lot 2 Secteur Sud - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande passés en appel d'offres ouvert
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 15 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Christiane MATHOS
M. Frédéric MARASCIA
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Enio SALCE



Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de ses programmes d'entretien des voiries et aménagement de proximité de la CUCM, la Communauté Urbaine doit faire réaliser des travaux de construction et réparation de chaussée et de trottoirs.

Historiquement, ce marché était constitué en 3 lots :

- lot 1 : construction de trottoirs, fourniture et pose de bordures, construction d'ouvrages de réception des eaux pluviales ;
- lot 2 : construction et réparation de chaussées ;
- lot 3 : point-à-temps manuel.

Lorsque les lots (notamment les lots 1 et 2) étaient attribués à 2 entreprises différentes, des dérives dues au décalage des plannings de celles-ci engendraient des allongements significatifs de la durée des chantiers impliquant un manque de sécurité accrue avant l'intervention de la 2^{ème} entreprise et subséquemment le non-respect du calendrier communiqué aux élus, aux administrés, aux lignes de transports urbain et scolaire, etc.

Aussi, afin d'éviter ces dysfonctionnements, l'ensemble des prestations des 3 lots précités ont été fusionnées pour faire place à 2 lots « géographiques ».

Une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée le 30 janvier 2024 pour un accord cadre à bons de commande avec un maximum de 5 000 000,00 € HT par lot, pour chaque période d'exécution et allotie comme suit :

Lot	Désignation
1	Secteur Nord
2	Secteur Sud

Les contrats débiteront à leur date de notification pour une période initiale de 12 mois ; ils pourront être reconduits trois fois.

A l'issue de la consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 3 avril 2024 a attribué les marchés aux prestataires suivants ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse :

Lot	Entreprise	Montant analyse de l'offre € HT (non contractuel)
1	COLAS FRANCE	1 625 732,50
2	COLAS FRANCE	1 625 732,50

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux accords-cadres.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer les 2 accords-cadres à bons de commande avec maximum de 5 000 000 d'€ HT chacun, par période d'exécution, pour les travaux d'entretien des voiries et aménagements de proximité de la CUCM - Lot 1 secteur Nord – Lot 2 secteur Sud – avec la société COLAS France domiciliée Rue du Bois Clair BP 90 71300 MONTCEAU CEDEX.

- D'imputer les dépenses correspondantes à la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 15 avril 2024
et publié, affiché ou notifié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

